

# Le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève

De l'école au lycée, le parcours d'éducation artistique et culturelle a pour ambition de favoriser l'égal accès de tous les élèves à l'art à travers l'acquisition d'une culture artistique personnelle.

**Texte** : Rendu obligatoire par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013,

**Circulaire** : le 9 mai 2013, qui en précise les principes et les modalités,

**Arrêté du 7 juillet 2015** : fixe les objectifs de formation et les repères de progression à la mise en œuvre de ce parcours.

## 1. Qu'est-ce que le PEAC ?

### a. *Périmètre et fondements du parcours d'éducation artistique et culturelle*

Le parcours d'éducation artistique et culturelle est inscrit dans le **projet global** de formation de l'élève défini par le socle commun de connaissances, de compétences et de culture et **opérationnalisé** par les programmes de cycle.

Le parcours d'éducation artistique et culturelle est **l'ensemble des connaissances acquises par l'élève, des pratiques expérimentées et des rencontres faites dans les domaines des arts et du patrimoine, que ce soit dans le cadre des enseignements, de projets spécifiques, d'actions éducatives, dans une complémentarité entre les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.**

Son organisation et sa structuration permettent d'assembler et d'harmoniser ces différentes expériences et d'assurer la continuité et la cohérence de l'éducation artistique et culturelle sur l'ensemble de la scolarité de l'élève de l'école au lycée.

Le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève repose sur les **trois champs** indissociables de l'éducation artistique et culturelle qui en constituent les trois piliers :

- ✓ Des rencontres : rencontres, directes et indirectes, avec des œuvres artistiques et des objets patrimoniaux ; avec des artistes, des artisans des métiers d'art, des professionnels des arts et de la culture... ; avec des lieux d'enseignement, de création, de conservation, de diffusion... ;
- ✓ Des pratiques, individuelles et collectives, dans des domaines artistiques diversifiés ;
- ✓ Des connaissances : appropriation de repères ; appropriation d'un lexique spécifique simple permettant d'exprimer ses émotions esthétiques, de porter un jugement construit et étayé en matière d'art et de contextualiser, décrire et analyser une œuvre ; développement de la faculté de juger et de l'esprit critique.

*b. Objectifs du parcours d'éducation artistique et culturelle*

Les principaux objectifs du parcours sont les suivants :

- ✓ **Diversifier et élargir les domaines artistiques** abordés à l'école en ouvrant le champ de l'expérience sensible à tous les domaines de la création et du patrimoine ;
- ✓ **Articuler les différents temps éducatifs** et en tirer parti, en facilitant un travail convergent des différents acteurs et structures contribuant à l'éducation artistique et culturelle ;
- ✓ **Donner sens et cohérence à l'ensemble des actions et expériences** auxquelles l'élève prend part dans le cadre d'enseignements ou d'actions éducatives, le parcours n'étant pas une simple addition ou juxtaposition d'actions et d'expériences successives et disparates, mais un enrichissement progressif et continu.

2. Une construction commune et en partenariat

Le parcours est construit conjointement par l'ensemble des acteurs impliqués dans l'éducation artistique et culturelle et par l'élève lui-même.

*a. Le parcours d'éducation artistique et culturelle se fonde sur les enseignements.*

Les enseignements obligatoires dispensés à l'école, enseignements de culture humaniste, mais également enseignements scientifiques et technologiques, sont les principaux vecteurs de l'éducation artistique et culturelle.

Les enseignements artistiques (arts plastiques, éducation musicale, histoire des arts), parce qu'ils contribuent au **développement de la sensibilité, à la formation du goût et du jugement, à l'explicitation des liens entre les différents champs des savoirs**, occupent une place particulière dans le parcours.

*b. Le parcours d'éducation artistique et culturelle se fonde sur des projets*

Le parcours d'éducation artistique de l'élève est jalonné de projets organisés sur les différents temps, scolaire, périscolaire et extrascolaire, dans le cadre des enseignements disciplinaires et pluridisciplinaires ou dans le cadre d'actions éducatives. À l'école primaire et au collège, **au moins une fois par cycle, l'élève aborde un des grands domaines des arts et de la culture.**

La **construction de ces projets** nécessite une définition préalable des objectifs de formation pour les élèves, à partir des programmes d'enseignement, du référentiel du parcours et des modalités de mise en œuvre de ces objectifs (organisation horaire, actions, restitution du projet, organisation de l'interdisciplinarité avec les autres enseignements du cycle concerné...). Ils sont fondés sur la participation et l'implication des élèves.

Cette démarche de projet favorise l'accroissement de l'autonomie et la prise de responsabilité au sein d'un groupe, le recours à l'expérimentation, au tâtonnement, l'observation partagée et la communication, le développement de la créativité par l'émulation, l'engagement et l'implication personnelle, le plaisir à travailler ensemble à un projet commun, le respect des élèves entre eux, en particulier l'égalité entre les filles et les garçons.

*c. Le parcours repose également sur le partenariat*

Ces projets, disciplinaires ou transdisciplinaires, sont **co-construits en partenariat avec les instances culturelles, collectivités territoriales et associations**. L'enjeu étant l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet éducatif partagé qui articule des univers professionnels différents, construit par les enseignants et les partenaires culturels, et au centre duquel se trouve l'enfant.

*d. La charte pour l'éducation artistique et culturelle*

La charte pour l'éducation artistique et culturelle rassemble les acteurs et institutions impliquées dans l'éducation artistique et culturelle autour de 10 principes. Elle permet à chacune et à chacun de s'en emparer, de la mettre en œuvre, et de l'inscrire dans le parcours de l'élève.

Le référentiel, cadre commun de la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève

Le référentiel constitue le cadre commun à cette construction conjointe du parcours par l'ensemble des acteurs impliqués dans l'éducation artistique et culturelle : personnels de l'éducation nationale et de la culture (artistes et artisans des métiers d'art, structures et professionnels des arts, de la culture et du patrimoine, collectivités territoriales, intervenants en milieu scolaire, associations...) et par l'élève lui-même.

**Le référentiel donne des repères de progression, principal moyen d'assurer la cohérence et la continuité du parcours d'éducation artistique et culturelle.**

Le référentiel permet de concevoir un projet éducatif en identifiant des grands objectifs de formation.

#### Grands objectifs de formation visés tout au long du parcours d'éducation artistique et culturelle

- ✓ Fréquenter (Rencontres)
  - Cultiver sa sensibilité, sa curiosité et son plaisir à rencontrer des œuvres
  - Echanger avec un artiste, un créateur ou un professionnel de l'art et de la culture
  - Appréhender des œuvres et des productions artistiques
  - Identifier la diversité des lieux et des acteurs culturels de son territoire
  
- ✓ Pratiquer (Pratiques)
  - Utiliser des techniques d'expression artistique adaptées à une production
  - Mettre en œuvre un processus de création
  - Concevoir et réaliser la présentation d'une production
  - S'intégrer dans un processus créatif
  - Réfléchir sur sa pratique
  
- ✓ S'appropriier (Connaissances)
  - Exprimer une émotion esthétique et un jugement critique
  - Utiliser un vocabulaire approprié à chaque domaine artistique
  - Mettre en relation différents champs de connaissances
  - Mobiliser ses savoirs et ses expériences au service de la compréhension de l'œuvre
  - Outils pour la mise en œuvre du parcours

Pour accompagner la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle, le ministère de l'éducation nationale a édité en 2013 un guide qui présente les principes et l'organisation du parcours pour un élève.

Ce guide rappelle les principes de conception, de mise en œuvre autour de la démarche de projet notamment, ainsi que le suivi du parcours à l'école, au collège et au lycée dans le cadre de la circulaire de 2013.

Pour que le parcours d'éducation artistique et culturelle de chaque élève prenne corps et soit lisible pour tous (l'élève en premier lieu, sa famille, les personnels de l'éducation nationale, les partenaires), un **outil de suivi régulièrement renseigné garde trace des rencontres faites**, des pratiques expérimentées et des références acquises. Cet outil n'est pas un outil d'évaluation des acquis des élèves, mais de valorisation du parcours accompli.

Principalement renseigné par l'élève lui-même, FOLIOS lui permet de prendre conscience de son propre parcours afin qu'il participe activement à sa construction. Il peut contribuer aussi au dialogue et au lien entre l'école et la famille.

Au sein de FOLIOS, l'élève rassemble les éléments de son parcours d'éducation artistique et culturelle qu'il souhaite mettre en valeur. Il a également la possibilité d'y intégrer ce qui est réalisé en dehors de l'école, valorisant ainsi ses compétences extrascolaires.

Le pass éducation : la gratuité des musées et des monuments nationaux pour les enseignants.

Source : <http://eduscol.education.fr/cid74945/le-parcours-d-education-artistique-et-culturelle.html#lien1>